

COMMUNE DE LAROQUE DE FA

PROCES VERBAL de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2015

L'An deux mille quinze, le trente janvier à 17 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL, de la Commune de LAROQUE DE FA s'est réuni en mairie, sur convocation adressée à ses membres le 22 janvier 2015, sous la présidence de Monsieur Raymond SPOLI, Maire.

Présents : ANDRIEU Eric, ASTRUC Claudine, AZEAU Claude, BINAND Stéphane, FABRE Jean-Paul, GANIVENQ Maria, HERMAND Laurent, SPOLI Raymond et WASHINGTON Joséphine.

Absents excusés : CARAGUEL Serge (procuration à Raymond SPOLI) et NAGEL Robert (procuration à Claudine ASTRUC)

Secrétaire de séance : ANDRIEU Eric

- Projet éolien

Monsieur Jean-François MAERTEN de la société ABOWIND, présente aux membres du Conseil municipal les possibilités d'implantation d'un projet éolien sur la commune de Laroque de Fa dans le secteur de la Cascade, projet qui pourrait venir en complément de celui de la commune de Dernacueillette et de Massac.

18 heures 15 - Départ de GANIVENQ Maria

19 heures - Départ de FABRE Jean-Paul.

0 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2014.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès verbal de la séance du 12 décembre 2014.

Une discussion s'engage sur les travaux de réhabilitation des chemins communaux ; certains travaux seront réalisés avec les crédits disponibles du dossier de subventions « chemins des intempéries 2011 ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

19 heures 35 - Départ de ANDRIEU Eric.

- 1 - Commune/BOUYGUES TELECOM - Mise à jour de la convention d'occupation temporaire de la parcelle A 1022 -

Le Conseil municipal souhaite que la commune profite de la mise à jour de la convention portant sur droit d'implantation de l'antenne de télécommunications pour renégocier la redevance d'occupation qui avait été initialement fixée à 1 euros.

- 2 - Classement, déclassement et aliénation de voies communales - Procédure préalable à l'aliénation des sections de chemins -

Monsieur le Maire expose qu'un arrêté municipal a été pris le 19 janvier 2015 afin d'ouvrir l'enquête publique en vue du classement et déclassement de voies communales décidés en séance du conseil des 27 août 2012 et 08 juillet 2014 ; l'enquête se déroulera du 13 au 28 février 2015 inclus. Sur les conseils du commissaire enquêteur, il est proposé de mener conjointement à cette enquête, la procédure préalable à l'aliénation des portions de chemins qui seront déclassées.

Le Conseil municipal,

Vu le code rural (article L.161-10)

Considérant que certaines sections de chemins ruraux ont perdu leur utilité pour la circulation publique,

Considérant les demandes d'acquisitions formulées par les riverains

- DECIDE d'engager une procédure préalable à l'aliénation des sections de chemins ruraux suivants : 1a23ca pris sur le chemin de service (ex.rue de l'Iero Cremado) et le chemin de jonction entre la rue de l'Iero Cremado et la rue de la source, pour une superficie de 42 ca.

- DEMANDE à Monsieur le Maire de constituer le dossier de l'enquête publique.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

- 2 - Commune/Conseil Général de l'Aude - Convention d'assistance technique -

Par délibération du 29 mars 2013, le Conseil municipal avait approuvé le renouvellement avec le Conseil Général de l'Aude d'une convention d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome.

La Commune de Laroque de Fa restant éligible à cette assistance, il est proposé de la reconduire pour l'exercice 2015 en appliquant les nouveaux tarifs fixés par le Conseil général de l'Aude et en retirant la mission en matière d'assainissement autonome, gérée par la Communauté de Communes Lézignanaise Corbières et Minervoises ; la participation de la commune étant calculée sur la base du barème tarifaire en fonction des domaines d'intervention retenus et de sa population.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de la convention d'assistance technique du Conseil Général de l'Aude dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec les domaines d'intervention suivants :

- En matière d'assainissement 1,46 €/habitant/an

- Frais de contractualisation 0,20 €/habitant/an

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à ladite convention.

- QUESTIONS DIVERSES -

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de madame SANZ Nicole aux termes duquel l'intéressée sollicite une attestation de non habitabilité pour la maison familiale située impasse de la mairie qui a été vidée des meubles et mise en vente. Le Conseil municipal accepte la délivrance de cette attestation avec effet au 1^{er} janvier 2015.
- La commune a reçu un courrier de l'association CONCORDIA qui organise des chantiers mobilisant des jeunes bénévoles internationaux sur un projet d'intérêt général. Dans l'optique d'une intervention sur les ruines du château du Carcassès, des contacts seront pris avec ladite association afin de connaître avec plus de précisions les modalités de son intervention.
- Le Conseil Général de l'Aude a programmé dans le courant de l'été 2015 des travaux de reprofilage de la couche de roulement sur la RD 1610 ; il souhaite savoir si la commune envisage des interventions sur cette voie dans les 4 années qui suivent et a sollicité une autorisation d'occupation temporaire du domaine privé de la commune afin de stocker de la grave sur la parcelle communale cadastrée B495 lieu-dit les Pujals.
- Le Conseil prend note de l'intervention sur la commune du Fonds Unique pour le Logement.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

Raymond SPOLI.